



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 27 septembre 2019
affiché ou publié le vendredi 27 septembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190926-lmc1H22483H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22483H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 152-19 C

Objet : RD - Bilan 2014-2018 du Programme local de l'habitat 2014-2019

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 152-19 C

objet **RD - Bilan 2014-2018 du Programme local de l'habitat 2014-2019**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la Communauté d'agglomération est dotée d'un Programme local de l'habitat (PLH) adopté par le Conseil communautaire du 19 décembre 2013.

Le programme d'actions prévoit notamment d'animer l'observatoire du PLH par des indicateurs d'évaluation et de suivi partagés. Parallèlement, le code de la construction et de l'habitation impose, dans son article L.302-3, un état de réalisation annuel du PLH.

A l'occasion de l'arrêt du projet de PLUi HD, un bilan à cinq ans de la mise en œuvre du PLH a été réalisé à la demande de l'Etat.

Le bilan fait apparaître cinq années dynamiques grâce à la mise en œuvre des actions :

- 2 011 logements produits en secteur prioritaire du PLH,
- 289 logements sociaux par an en moyenne agréés pour un objectif fixé à 250,
- 287 logements programmés en cinq ans en accession sociale et 106 logements en accession abordable avec la mise en place de la prime Agglo Logement,
- 1 281 logements du parc privé financés pour une réhabilitation, dont 604 concernant des travaux de performance énergétique, lancement de l'opération Mon Pass'Renov,
- 363 logements locatifs sociaux financés pour une réhabilitation, suite à l'adaptation du dispositif d'aides,
- 200 personnes conseillées dans les ateliers accession de l'ADIL pour un premier achat.

Au total, l'accompagnement financier représente un montant de 13,7 millions d'euros d'engagement pour Grand Chambéry et 9,3 millions d'euros de l'Etat et l'Anah dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Plusieurs enjeux demeurent, notamment en matière de politique foncière et de réponse aux ménages dits des gens du voyage sédentarisés, qui ont été pris en compte dans le projet de PLUi HD.

Concernant l'enjeu de transition énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air, l'agglomération s'investit déjà pour donner à Mon Pass'Renov une nouvelle dimension visant à massifier la réalisation des travaux. Aujourd'hui, l'agglomération accompagne 1 634 logements vers les travaux. En deux ans et demi, l'opération témoigne de bons résultats avec 362 logements ayant engagé des travaux avec l'appui des moyens alloués par Grand Chambéry (563 211 € de subventions).

Grâce à Mon Pass'Renov, les travaux réalisés dans les logements et copropriétés accompagnés permettent en moyenne un gain minimal de 40 % de consommations énergétiques. Les moyens sont mis en œuvre, par le biais en particulier de la convention avec la Région, pour faire progresser les rénovations tant en volume qu'en qualité et donc intensifier la transition énergétique du territoire.

Le PLH arrivera à échéance d'ici moins d'un an, et le volet habitat du PLUi HD sera ensuite mis en œuvre.

Le bilan sera transmis aux communes, à Métropole Savoie, ainsi qu'au Préfet et sera tenu à disposition du public au titre des dispositions de l'article R.302-13 du code de la construction et de l'habitation concernant le bilan annuel de réalisation du PLH pour l'année 2018.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les articles L.302-3 et R.302-13 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 124-13 C du conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu l'avis de la commission habitat, PLH, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 16 septembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le bilan de réalisation 2014-2018 du PLH, ci-joint,

Article 2 : **autorise** le président à transmettre la présente délibération et son annexe aux communes et à Métropole Savoie, ainsi qu'au Préfet et à les mettre à disposition du public au titre des dispositions de l'article R.302-13 du code de la construction et de l'habitation.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 152-19 C

Objet de l'acte :	RD - Bilan 2014-2018 du Programme local de l'habitat 2014-2019
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	26 septembre 2019
Annexe(s) :	annexe PLH bilan triennal

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22483H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22483H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2019
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2019